

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-417

Solidarités

Etude sur l'évaluation
du Contrat de ville 2015 – 2022
et élaboration d'un nouveau cadre contractuel
en matière de politique de la ville 2024-2029

Avenant n°1 au marché avec la société
ENEIS BY KPMG

Certifié exécutoire	26 DEC. 2022
Reçu en préfecture	20 DEC. 2022
Publié	26 DEC. 2022

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2194-1-5° et R.2194-7 du code de la commande publique relatifs aux modifications non substantielles des marchés publics ;

Vu l'article L5126-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence « Politique de la Ville » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Politique de la ville » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la décision du Président du 24 octobre 2022 approuvant le marché d'étude sur l'évaluation du Contrat de ville 2015-2022 et l'élaboration d'un nouveau cadre contractuel en matière de politique de la ville 2024-2029, avec la société ENEIS By KPMG, pour un montant forfaitaire de 20 787,50 € HT ;

Considérant qu'une erreur relative au montant forfaitaire s'est glissée dans la décision désignée ci-dessus et dans l'acte d'engagement valant Cahier des Clauses Particulières (20 785,50 € HT au lieu de 20 787,50 € HT) ;

Considérant qu'il convient de proposer un avenant au marché initial, précisant le montant exact HT de cette étude, soit 20 787,50 € HT ;

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 au marché avec la société ENEIS By KPMG concernant l'étude sur l'évaluation du Contrat de ville 2015-2022 et l'élaboration d'un nouveau cadre contractuel en matière de politique de la ville 2024-2029 ;
- De préciser que cet avenant a pour objet de rectifier le montant forfaitaire du marché qui s'élève à 20 787, 50 € HT.

*Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,*

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

